



## Proposition de motion parlementaire/Question parlementaire – Campagne 1 pour 7 Milliards

*Soumise à l'attention du Comité Exécutif, New York, 1er juin 2015*

---

Nous soussignés, membres du Parlement de [... NOM DU PAYS ...],

*Rappelant* l'imminente sélection du prochain Secrétaire général de l'ONU, lequel doit être nommé par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité en 2016, conformément à l'article 97 de la Charte des Nations Unies dont nous sommes État Partie;

*Rappelant* l'existence de résolutions de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur la sélection et la nomination du Secrétaire général, dont les résolutions 51/241 (1997), 60/286 (2006) et 68/307 (2014), qui prônent l'amélioration du processus de nomination et qui n'ont pas encore été mises en œuvre;

*Reconnaissant* que le Secrétaire général des Nations Unies a un rôle crucial à jouer pour relever les défis mondiaux, y compris la promotion de la paix, la stabilité et le développement durable dans un Etat de droit, afin d'apporter une réponse aux atrocités de masse et d'assurer la protection des droits fondamentaux de l'Homme;

*Soulignant* que le chef de l'administration des Nations Unies, le Secrétaire général représente les espoirs et les préoccupations de sept milliards d'habitants de la planète, qui sont touchés par ses décisions;

[*Rendant hommage* aux huit Secrétaires généraux qui ont servi l'Organisation [: Trygve Lie de la Norvège, Dag Hammarskjöld de la Suède, U Thant du Myanmar, Kurt Waldheim de l'Autriche, Javier Perez de Cuellar du Pérou, Boutros Boutros-Ghali d'Egypte, Kofi Annan du Ghana et Ban Ki-moon de la République de Corée];]

[*Evoquant* le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et déterminés à veiller à ce qu'elle continue à servir les peuples au nom desquels elle a été créée;]

*Rappelant [et soutenant]* la Campagne 1 pour 7 milliards, qui appelle à un processus de sélection du prochain Secrétaire général de l'ONU plus ouvert, transparent et inclusif, et à des critères formels et de qualifications, qui devraient inclure:

1. Une compréhension exhaustive et un engagement établi envers les buts et principes de la Charte des Nations Unies, y compris la paix et la sécurité, les droits de l'Homme et le développement ;
2. La possession et la démonstration des plus hautes qualités d'autorité morale, d'indépendance, d'intégrité et de courage;
3. Une capacité démontrée de leadership moral, intellectuel et politique pour diriger une organisation internationale et la capacité de fournir un leadership à l'ensemble du système des Nations Unies;
4. Une capacité avérée à gérer une organisation internationale complexe;
5. Des aptitudes diplomatiques, de médiation et de résolution de problèmes complexes;
6. Des capacités oratoires pour s'adresser au public et aux médias nécessaires pour être un communicateur efficace au niveau mondial et une source d'inspiration;
7. Une compréhension multiculturelle avérée et une sensibilité sur les questions de parité et de diversité;
8. Des antécédents solides démontrant une volonté à travailler avec la société civile et tous les autres acteurs concernés.

*Constatant* que les procédures pour identifier et nommer le meilleur candidat au poste de Secrétaire général des Nations Unies devraient être conformes aux meilleures pratiques de nomination des cadres supérieurs des Nations Unies et d'autres organisations internationales;

*Soulignant* que, pour assurer un leadership efficace et effectif au plus hauts niveaux du Secrétariat des Nations Unies, les candidats au poste de Secrétaire général ne doivent pas être soumis à la pression de nommer des individus d'une nationalité donnée au Secrétariat en échange d'un soutien politique;

*Vous exhorte*, en tant que **Ministre des Affaires étrangères / Premier ministre / chef du gouvernement** :

1. D'assurer que le gouvernement du **[... NOM DU PAYS ...]** nomme ou soutienne uniquement la nomination et l'élection du candidat le plus qualifié pour le poste de Secrétaire général des Nations Unies sur la base des critères énoncés ci-dessus et dans le respect de l'égalité des sexes ainsi que de l'équilibre géographique ;
2. De soutenir, sans préjudice au rôle des organes principaux consacrés par l'article 97 de la Charte, l'amélioration du processus de sélection pour le rendre équitable, ouvert, participatif et axé sur la participation des candidats les mieux qualifiés, y compris:
  - a. Un appel public à candidature;
  - b. Un calendrier du processus de sélection avec des échéances claires, qui sera publié au plus tard au commencement de la 70<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale;
  - c. Une liste de tous les candidats officiels et de leur expérience professionnelle ainsi que leurs qualifications, qui sera publiée par le Président de l'Assemblée générale à la fin de la phase de nomination, et par le Conseil de sécurité lors de l'examen de ladite liste;
  - d. Des mises à jour régulières sur l'avancement du processus devant être fournies par les Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité;
  - e. L'organisation par l'Assemblée générale, d'audiences ouvertes avec des candidats, avec la contribution de la société civile et des médias, afin d'améliorer la transparence et l'intégration;
  - f. La présentation par le Conseil de sécurité de deux ou plus de candidats soumis à la considération de l'Assemblée générale;
  - g. [Une nomination faite à la majorité des deux tiers des Etats membres présents et votant à bulletin secret, à moins que l'Assemblée générale ne souhaite procéder par acclamation.]
3. De lancer un appel pour que la nomination soit d'une durée de sept ans non renouvelable, tel que recommandé par la résolution 51/241 (1997) de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le «Renforcement du système des Nations Unies».